

Compte rendu de séance

Séance du 22 Octobre 2020

L' an 2020 et le 22 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, CANARD Stéphane, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) : M. PIART Steve

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

Date de la convocation : 09/10/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. LEHEUTRE Bruno

Monsieur le Maire demande une minute de silence en l'honneur de M. Samuel PATY professeur, assassiné par un terroriste islamique.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Adhésion de la commune de Sormonne au groupement de commande de fournitures d'électricité de la FDEA - 59_2020

Location de la salle des fêtes pendant les vacances scolaires et hors week-end - 60_2020

Décision modificative- service de l'eau et de l'assainissement - 61_2020

Bons pour les anciens - 62_2020

Décision modificative- budget de la commune - 63_2020

Adhésion de la commune de Sormonne au groupement de commande de fournitures d'électricité de la FDEA

réf : 59_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 31 décembre 2020, les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 Kva seront supprimés. De ce fait la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Après présentation du tableau des consommations de la commune.

Le Conseil municipal :

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Sormonne, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Location de la salle des fêtes pendant les vacances scolaires et hors week-end

réf : 60_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Après échange le conseil municipal décide d'autoriser la location de la salle des fêtes pour une journée uniquement pendant les vacances scolaires et hors week-end. Cette décision concerne exclusivement les habitants de la commune.

Le tarif sera de 60€ avec un chèque de caution de 100€.

Décision modificative- service de l'eau et de l'assainissement

réf : 61_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Afin de pouvoir payer la facture de redevance pour la pollution domestique, il convient de faire la modification suivante :

- 627 (services bancaires et assimilés) : - 350 €
- 701249 (redevance pour pollution domestique agence de l'eau) : + 350€

Après délibération le conseil municipal accepte la décision et autorise le Maire à faire la modification.

Bons pour les anciens

réf : 62_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Comme les précédentes années le conseil fixe à 35 € le bon pour les anciens de plus de 65 ans à valoir au magasin Carrefour Contact. Cependant au vu de la crise sanitaire actuelle, il n'y aura pas de repas des anciens, le conseil municipal décide à titre exceptionnel de faire un bon supplémentaire de 25€.

La Mairie mettra également à disposition des habitants des sapins pour les personnes intéressées.

Décision modificative- budget de la commune

réf : 63_2020

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Afin de prévoir le paiement de la facture de la F.D.E.A., il convient de faire la modification suivante :

- 2315 (installations, matériel et outillage techniques) : - 10 000 €
- 2041582 (subvention d'équipement) : + 10 000 €

Après délibération le conseil municipal accepte la décision et autorise le Maire à faire la modification.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Information SRADET:

Le Maire présente le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires approuvé par la région grand est le 24 janvier 2020 et notamment la règle 16 de sobriété foncière visant à réduire la consommation foncière à l'horizon 2050.

A cette occasion une réunion aura lieu en début d'année avec les propriétaires de terrain constructible de la commune de Sormonne.

Information assainissement collectif:

Le Maire informe de l'atterrissage financier des dépenses liées à l'assainissement.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 26/10/2020
Le Maire
François DENEUX